

DÉPARTEMENT DES YVELINES
MAIRIE DU PECQEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE- SÉANCE DU 7 MAI 2026 -

L'an deux mille vingt-six,
Le sept mai à dix-sept heures,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal
d'Action Sociale, légalement réuni au lieu ordinaire de
ses séances sous la Présidence de Madame Anne-
Laure de BROSSES.

Étaient présents :

Madame Anne-Laure de BROSSES
Madame Anne-Marie CHOLLET
Madame Denise JOURDRIN
Monsieur Pierrick FOURNIER
Madame Thérèse MORAINÉ
Monsieur Thierry SOUCHET
Madame Helga RHO
Monsieur Philippe CLOUS
Madame Amélie MALETRAS
Madame Marie-Josèphe MARIE
Madame Martine LABRE
Madame Véronique LE MASNE

Nombre de membres :

En exercice : 17
Présents : 12
Votants : 15

N° 2026-12 :

Mise à jour du règlement
budgétaire et financier

Membres absents avec pouvoir :

Madame Karine de MATOS
(pouvoir à Madame Anne-Marie CHOLLET)
Monsieur Jacques LELUBRE
(pouvoir à Madame Denise JOURDRIN)
Madame Danièle RUFF
(pouvoir à Madame Helga RHO)

Membres absents sans pouvoir :

Monsieur Nicolas PÈRE
Monsieur Elhadji DIALLO

Madame Stéphanie LESPINAS, Responsable du
C.C.A.S. – Service Vie Sociale, est secrétaire de séance.

Accusé de réception en date du 13/05/2026
078-267801397-20260307-2026-12-DE
Date de télétransmission : 13/05/2026
Date de réception préfecture : 13/05/2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DUPECQ
SÉANCE DU 7 MAI 2026

N° 2026-12

Objet : Mise à jour du règlement budgétaire et financier

Vu l'instruction M57, généralisée depuis 2024 aux communes et de plus de 3 500 habitants et applicable au C.C.A.S., rendant obligatoire l'adoption d'un Règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération du 13 octobre 2022 autorisant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023,

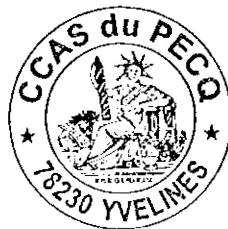
Vu la délibération du 8 décembre 2022 adoptant le Règlement budgétaire et financier,

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 et la nécessité d'actualiser le Règlement budgétaire et financier,

Cet exposé entendu, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** le Règlement budgétaire et financier actualisé et joint en annexe de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré
Pour extrait conforme



La Présidente du C.C.A.S.,

Anne-Laure de BROSES
Maire

Voies et délais de recours : La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, auprès du Tribunal Administratif de Versailles. Le recours peut également être déposé sur l'application www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
N° 202610005
Date de télétransmission : 13/05/2026
Date de réception préfecture : 13/05/2026